

Le CONTRAT DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (CDP)

Bénéficiaires	<p>Entreprises selon la définition européenne de la PME et/ou Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) indépendantes, jusqu'à 5000 salariés, créées depuis plus de trois ans et financièrement saines. Les notations FIBEN à partir de 6 et suivantes sont notamment exclues.</p> <p>Les SCI, les holdings et les affaires personnelles ne sont pas éligibles.</p>
Objet	<p>Le CDP s'adresse aux entreprises qui ont besoin de renforcer leur structure financière pour accompagner leur développement.</p> <p>Le CDP n'est pas un financement de restructuration financière. Il ne se substitue pas aux Fonds de Garantie du Plan de Relance et doit accompagner un projet d'investissement.</p>
Partenariat avec les banques et apporteurs de fonds propres	<p>Le CDP doit être systématiquement associé à des financements extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit des apports en fonds propres ou quasi fonds propres des actionnaires et /ou des sociétés de capital risque, à raison de 1 de FP pour 1 de CDP, - soit des Concours Bancaires d'une durée de 5 ans minimum à raison de 2 de CB pour 1 de CDP. <p>Ces financements doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - porter sur le même programme de développement, - être engagés - au plus tôt - depuis moins de 6 mois. <p>Les interventions bancaires associées au profit des PME répondant à la définition européenne de la PME pourront faire l'objet d'une intervention en garantie d'OSEO, aux conditions des Fonds de Garantie Développement, Innovation, International ...</p>
Montant	<p>Le montant du CDP est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - minimum : 300 000 €. - maximum : 3 000 000 €.
Durée / Amortissement	<ul style="list-style-type: none"> • Durée : 7 ans. • Différé d'amortissement : 24 mois. • échéances trimestrielles à terme échu, avec amortissement linéaire du capital.
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Option 1 : Taux fixe : (1). Ce taux est valable 30 jours à compter de la date de l'offre. Au-delà, toute variation du TME entraînera une variation du taux. • Option 2 : Taux variable (1). : Euribor 3 mois moyenné + majoration (1). Ce taux est valable jusqu'à la fin du mois en cours. Il est convertible en taux fixe. • Plus complément de rémunération indexé sur l'évolution du CA HT. <p>(1) Le barème est établi chaque mois dans le respect de la réglementation européenne.</p>
Garantie	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant. • Seule une retenue de 5% du montant du prêt est prévue ; elle est remboursée en fin de contrat. • Une Assurance Décès Invalidité est requise pour les entreprises à coefficient personnel élevé.